

2021-6463
2022-01-14

HYAMINE 1622 CRYSTALS

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

DANGER



POISON
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

PRINCIPE ACTIF :

Chlorure diisobutylphenoxyethoxyethyl dimethyl
benzyl ammonium, présent sous forme de monohydrate..... 98,8 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE

N^o D'HOMOLOGATION 17011 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50 kg (110 lb)

ARXADA, LLC
412 Mount Kemble Avenue, Suite 200S
Morristown NJ 07960

201-316-9200

Lot numéro : _____ Date d'expiration : _____

MODE D'EMPLOI :

Hyamine 1622 Crystals est un concentré utilisé à des fins de préparation seulement. Ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LE PERSONNEL NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS. Corrosif, provoque des lésions aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un masque et des gants en caoutchouc lors de la manipulation. Fatal ou toxique si avalé. Nocif ou fatal si absorbé par la peau ou inhalé. Ne pas inhaler les poussières ou de vapeurs. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, un vêtement à manches longues et des chaussures lors de la manipulation de ce concentré. Éviter de contaminer la nourriture. Éviter de contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer sur le côté. Éviter des plis ou impacts des parois latérales.

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, cours d'eau, étangs et eaux publiques.

NOTE : Ce produit ne devrait pas être utilisé ou combiné à tout autre agent réducteur ou agent oxydant (comme l'hypochlorite de calcium, le perchlorate solide ou l'acide nitrique) puisque ces mélanges peuvent être explosifs.

Ne pas utiliser avec du savon ou tout agent mouillant anionique.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque l'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

La présence possible de dommages aux muqueuses pourrait signifier que le recours à un lavage gastrique est contre-indiqué. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions.

ÉLIMINATION :

Les préparateur canadiens de ce produit doivent éliminer les ingrédients actifs non utilisés et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.